

CALENDRIER DE SELECTION FORMATION D'INFIRMIER 2020

Formation Professionnelle Continue :

- Vous êtes en activité (vous avez un emploi ou êtes à la recherche d'un emploi) et avez cotisé au moins trois ans à un organisme de protection sociale

La procédure de sélection à la formation en soins infirmiers se fera intégralement via notre plate-forme « Webconcours » (*lien disponible à compter du 22 janvier 2020*).

IMPORTANT - À compter de la rentrée septembre 2020, les titulaires du diplôme d'État d'Aide-Soignant (D.E.A.S) ou d'Auxiliaire Puériculture (D.E.A.P) auront les mêmes modalités de sélection que les candidats justifiant d'une cotisation à un régime de protection sociale de 3 ans minimum.

Candidats justifiant d'une cotisation à un régime de protection sociale (ayant au minimum 3 ans d'activité professionnelle tout domaine confondu)	
Inscription	Du 22 janvier 2020 au 21 février 2020 (23h59 heure de Paris)
Épreuve écrite	25 MARS 2020 Après Midi (heure et lieu d'examen sur la convocation)
Entretien	Du 9 au 20 MARS 2020 (heure et lieu d'examen sur la convocation)
Affichage des résultats	23 AVRIL 2020 à partir de 14h (affichage sur Internet et à l'institut de formation)